41 ans — c'est ainsi que s'appelle la femme de journée ; une perquisition fut faite et amena la découverte de deux tabliers et de plusieurs serviettes qui appartenaient également à l'hôtel.

La femme Kint fut arrêtée. A l'audience elle explique que les verres et autres objets qui ont été trouvés chez elle lui avaient été donnés par la précédente propriétaire de l'hôtel, Mme Lemeltre. Quant aux serviettes, elles ne lui pas qu'elles proviennent de l'hôtel, mais elle raconte qu'elles avaient été laissées chez elle par inadvertance, après qu'elles eussent servi à envelopper le linge sale emporté de l'hôtel pour être lavé. Les dépositions des témoins et explications fournies paraissent corroborer cette version : Léonie Kint est déclarée non coupable et est acquittée.

AFFAIRE DE MOEURS. — Un tisserand de la rue de Naples, à Roubaix, Louis Meurisse, 24 ans, avait été poursuivi pour attentat sur une fillette de huit ans, dans un chantier dans le quartier de la gare, il y a un peu plus d'un mois. Cette affaire a été jugée à huis-clos. Le prévenu encourt une peine de huit mois.

RIXE NOCTURNE. — Le 9 décembre, vers onze heures du soir, Verschaeve, sortant d'un estaminet à *Halluin*, avait été brusquement assailli par un ouvrier tisserand du nom d'Opilinus Victor, 22 ans, lequel l'avait terrassé et lui avait allongé plusieurs coups de poing, notamment sur l'œil. Les blessures furent, il est vrai, peu graves. Coût : huit jours de prison.

VOL ET COMPLICITÉ. — Une dame Vandenbroucke, à Tourcoing, avait vu disparaître de chez elle des draps neufs et autres objets mobiliers qui furent retrouvés aux mains d'Hélène Vienne, femme Fiberghien, 32 ans. Celle-ci a déclaré avoir acheté pour quatre francs tout un paquet proposé en vente par Clémence Vandebroucke, âgée d'une cinquantaine d'années. Elles furent toutes deux poursuivies : Clémence Vandebroucke est condamnée à quinze jours et Hélène Vienne à six jours, mais avec application du sursis.

LORS D'UNE DISCUSSION, à Tourcoing, Arthur Vandenbeele, 19 ans, tisserand, demeurant rue des Fiats, avait exercé des violences sur Jean Derbrax, journalier, à qui il avait fendu la lèvre d'un coup de poing. Le Tribunal tient compte des circonstances dans lesquelles cette affaire s'est produite pour n'infliger à Vandenbeele qu'une amende de 25 fr. temperée par l'application de la Loi Bérenger.

POUR OUTRAGES envers un agent et ivresse, Rosa Beghin, 25 ans, journalière, rue d'Alma, à Roubaix, se voit infliger une peine de quinze jours et cinq francs d'amende.

UNE ADDITION D'EAU dans son lait vaut, sur rapport de M. Deschodt, pharmacien, une peine de cinquante francs d'amende à M. Alfred M..., marchand à Roubaix.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du samedi 29 décembre

Présidence de M. HASSEBROUCQ, maire

La séance est ouverte à 8 heures 30.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire, Diéval, Sénélar, Masure, adjoints, Honoré-Dumortier, Ducoulombier, Louis Gran, Honoré-Colson, Mullier, Dhal-Descy, Dupouil, Delphin Dumortier, Augustin Dalle, Despinoy, Cruque, Tack, Emile Destombes, Raymond Théry, Demouvaux, Benoist.

Sont excusés : MM. Salembien, De Lavaivre, Leplat, Masurel-Leclercq, Goube d'Anzin.

M. Tack remplit les fonctions de secrétaire. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance d'hier par M. Dramais, secrétaire général de la Mairie. Ce rapport est adopté, après une observation de M. Mullier, qui avoue avoir reçu à temps la convocation pour la réunion du Comité des Ecoles.

M. Dupont demande à présenter officiensement une motion à propos de la façon dont la Compagnie des Tramways traite les habitants du Blanc-Seau, la rue de Mouveaux est dépavée, ce qui rend la circulation presqu'impossible ; et il n'y a aucun rail qui laisse croire à un travail immédiat : la rue restera donc dépavée inutilement pendant plusieurs jours. Il proteste contre la façon trop cavalière dont use la Compagnie des Tramways.

M. le Maire promet que l'Administration interviendra.

Budget municipal. — Le Conseil s'occupe immédiatement de la discussion du budget des dépenses.

Nous notons les observations qui surgiront aux chapitres contestés.

A l'article premier, « frais généraux d'administration, » le rapport de la commission des finances s'exprimait ainsi

« *Nous n'avons à vous signaler que la demande d'augmentation de traitement du chef de bureau de l'état-civil et des affaires militaires, qui fait valoir le surcroît de besogne, dont il est actuellement chargé, par suite de l'accroissement de la population.*

» Votre commission, tout en tenant compte de l'importance des charges du bureau d'état-civil, juge que la bonne division du travail dans ce bureau, qui comprend un chef et cinq employés, permet de répartir assez également entre tous le surcroît de besogne qu'on invoque, et qu'en conséquence il n'y a pas lieu d'accorder actuellement l'augmentation demandée. »

M. Gran réclame en faveur de M. Honelle, le chef du bureau d'état-civil, qui mérite cette augmentation. Il fait bien sa besogne; *s'il ne le fait pas, qu'on le révoque.*

M. le Maire. — C'est une question personnelle qui sera traitée à huis clos.

L'article 1er est réservé.

A l'article 13 : *Travaux publics*, M. Benoist dit que ce service est occupé par des étrangers.

M. le Maire (vivement). — C'est encore une question de personnes à traiter à huis clos : l'article est réservé.

A ce moment, une vive et courte altercation s'élève entre M. Tack et M. Benoist.

Traitement des agents de police. — Le rapport de la commission des finances propose les augmentations suivantes : 30 francs en plus sur le traitement annuel de 2 brigadiers et 4 sous brigadiers de police; 25 fr. sur celui de 27 agents; 50 au sous-brigadier des gardes-champêtres; 25 fr. à 9 gardes-champêtres; 50 fr. au brigadier et au sous-brigadier de sûreté; 25 à 9 agents de sûreté.

L'article est également réservé.

Le chapitre relatif à l'octroi subit le même sort, ainsi qu'un certain nombre d'autres chapitres sur lesquels le Conseil reviendra ensuite.

Bureau de Bienfaisance et Hospices. — Le rapport de la commission des finances s'exprime ainsi :

« La subvention à accorder au Bureau de Bienfaisance avait été fixée dans le projet de budget à 219.300 francs, mais votre commission a jugé convenable de ne pas retrancher à cet établissement charitable la totalité, comme il avait été fait, des quatre mille francs que les hospices réclament de leur côté pour l'assistance des vieillards à domicile ; en conséquence, elle n'a retenu que moitié de cette dépense, c'est donc deux mille francs qu'il convient d'ajouter à la subvention, qui s'élèvera par suite à 221.200 fr.

» Mais d'autre part, votre commission a cru pouvoir réduire de 3.000 francs la somme de 36.000 francs primitivement fixée pour secours de loyer, attendu qu'il y a lieu de chercher à diminuer plutôt qu'à étendre ce genre de secours, qui n'est accordé ni à Roubaix, ni à Lille, ni même, que nous sachions, par aucun établissement charitable.

» De sorte qu'en réalité votre commission vous propose de fixer la subvention à 218.200 fr.

» En ce qui concerne les Hospices et le Bureau de bienfaisance, votre commission vous fait observer que les subventions accordées pourraient être à modifier, dans le cas où M. le Préfet n'approuverait pas la délibération du Conseil municipal, réglant par moitié le partage entre les deux établissements charitables des droits des pauvres sur les spectacles et du produit des concessions dans les cimetières.

» Il est évident que les modifications à faire dans ce cas ne changeraient rien à notre budget ; le résultat final resterait le même.

» Aussi M. le Préfet pourrait, le cas échéant, faire à chacun de ces articles, lors de la présentation de notre budget, les modifications qui seraient nécessitées par la décision qu'il jugerait bon de prendre. »

La commission des Hospices a demandé que la diminution de 12.500 francs, produit des rabais sur les fournitures, soit réservée pour être portée au budget supplémentaire, afin qu'elle puisse en avoir la libre disposition.

L'administration municipale et la commission des finances ont été d'avis de ne pas accueillir la demande de la commission des Hospices : le Conseil approuve.

Au sujet du Bureau de bienfaisance, MM. Louis Gran et Delphin Dumortier demandent le maintien de la somme de 3000 francs que la commission des finances propose de réduire

M. Tack estime, contrairement à l'avis du rapporteur, que les secours de loyers ne profitent pas au propriétaire mais bien à l'indigent. Il fait remarquer, comme vice-président de l'administration charitable, que les besoins augmentent et qu'on ne peut être trop large surtout quand on se trouve en présence d'une administration bien gérée.

M. le Maire reconnaît que les secours de loyers sont d'une certaine utilité, mais, suivant lui, afin d'éviter les abus, il serait sage d'user de ce crédit avec la plus grande réserve.

M. Despinoy dit que tous les vieillards qui ne vont pas à l'Hospice touchent 10 francs par mois.

Par 13 voix le Conseil municipal décide que le chiffre de 36.000 fr. pour secours de loyers, que la commission des finances proposait de ramener à 23.000 fr., serait maintenu.

A l'article relatif à la subvention de 900 fr. accordée à M. Fourré pour le service d'omnibus avec Neuville, la commission des finances avait diminué de 200 francs. M. Dupont demande la suppression du crédit. L'article est réservé.

Aux crédits relatifs aux emprunts, M. Mullier émet le vœu qu'on dispose le plus tôt possible des sommes votées pour exécuter les travaux et notamment l'achèvement de l'hôtel-de-ville.

M. le Maire répond que certains travaux ont été avancés : en ce qui concerne l'hôtel de ville, les projets seront déposés à Dref délai, pour le Tribunal de commerce, une commission spéciale sera appelée à étudier la question, ainsi que d'autres grands travaux.

M. Tack, à propos de l'hôtel-de-ville, demande qu'une place soit réservée aux conseillers municipaux afin de leur permettre d'étudier toutes les questions qui rentrent de leur mandat.

Le Conseil épluche tous les articles du budget des dépenses qui ne soulèvent aucune observation

A 10 heures 15, le Conseil se constitue en comité secret afin de discuter les divers articles du budget des dépenses laissés en suspens. La réunion à huis-clos a duré plus d'une heure et a été assez mouvementée, si on en juge par les éclats de voix et les tintements réitérés de la sonnette présidentielle, qui parvenaient à nous jusque dans les couloirs.

Quand les portes de la salle des délibérations ont été de nouveau ouvertes au public, nous apprenons que le Conseil municipal a adopté une augmentation de traitement de 200 francs en faveur du chef de bureau de l'état-civil, puis une majoration de 20 francs pour chacun des agents gradés ou non du service de la police et de l'octroi. Sur les autres articles, aucune modification n'a été apportée.

En résumé, les prévisions budgétaires pour l'année 1895 s'établissent comme suit : Recettes, 3,373,400 fr. 67; en dépenses, 3,373,097 fr. 56, soit un excédent de 303 fr. 09. Ces prévisions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité, et la séance est levée à 11 heures 1/2.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— *COURS du Dimanche 30 Décembre 1894* —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,80 la douz.

Limandes soles, 0,75 centimes le 1/2 kilo

Soles à la daube 0,75 la portion

Crustacés		Marée fraîche 1/2 k.	
Langoustes extra « à » fr.		Cabillaud	0,60
Homards (gros) » » » » » f.		Maquereaux	» »
Crabbes	0,00 et 0 »	Soles	1,75
Ecrevisses (moyennes) 0...	60 0,35	Turbots	1,50
Escargots. la douz.	et 0,80	Bar	» »
		Barbue	1,50
HUITRES la douz.		Raies	0,60
Marennes blanches extra	1,50	Flotte	» »
Anglaises (extra-fines)	2,00	Rougets	» »
Moules (de kilo).	0,45	Carrelets (pièce)	0,50
		Truite saumonée	» »
Salaisons		Anguilles de rivière	1,25
Saumon rouge le 1/2 kil.	1 25	Anguilles de mer	» »
Morue nouvelle . le 1/2 k.	0,75	Vives	0,50
Bar au sel 1 à 2 fr. 25 à 3 fr. 0,10 pièce		Saumon bleu	» »
Thon au sel 1 à 2 fr. 0,10 et 0,15 pièce		Crevettes	» »
Craquelots, 0,15 la pièce		Buchet (eau douce)	» »
		Merlans	» »
		Epertans	» »
		Merluches	» »
		Harengs frais, la pièce	» »

GROS et DÉTAIL

Véritables Kémpers, harengs fumés sans sel 0,20 la pièce, superfines, sans rivales, 50 fr. le cent sur commande

HUITRES VICTORIA

LILLE

Nominations universitaires. — Sont nommés répétiteurs : au Lycée de Lille, Pioneux, répétiteur au Lycée de Tourcoing; au Lycée de Tourcoing, M. Barbier, répétiteur au collège d'Arras.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La réunion « au Cygne » à propos du terme

Tourcoing, 28 décembre 1894.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

Pour compléter votre compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 27 courant, à l'*Hôtel du Cygne*, je vous serais bien obligé d'insérer dans la prochaine édition de votre estimable journal les quelques observations suivantes :

Cette réunion était composée de 150 personnes environ dont une douzaine de négociants en laines peignées, quelques négociants en blousses et déchets, et, en grande majorité, de courtiers marronsat d'employés. L'assemblée, consultée, a voté par 35 voix seulement la suppression du marché à terme ce qui n'est pas très concluant, surtout si l'on décompose ces votes comme suit :

Sept à huit négociants en laines peignées (y compris les membres de la commission), quelques négociants en blousses et déchets et, en plus grand nombre, des personnes non patentées, employés, rentiers et autres.

Détail assez curieux : trois employés d'une même maison dont le chef est administrateur de la Caisse de Liquidation ont voté pour la suppression.

Il est à remarquer, du reste, que, à la contre-épreuve, les négociants, notoirement connus comme partisans du terme, qui assistaient à la réunion ne se sont même pas donné la peine de lever la main.

Est-ce indifférence au mépris vis-à-vis de la façon peu sérieuse dont avait été enlevé le premier vote ?

Les Chambres de Commerce de Roubaix et de Tourcoing, par leurs rapports des 15 novembre et 14 décembre derniers, demandent légalement du marché à terme, avec des modifications qu'elles ont indiquées; la Caisse de Liquidation leur a donné satisfaction par ses délibérations des 17 et 18 décembre.

Ce malheureux marché à terme, que l'on accuse de ruiner nos places, que l'on accuse d'être la cause de la crise qui atteint le commerce et l'industrie de tous les pays, est-il réellement coupable?

Je ne le crois pas: la quantité de peigné Buenos-Ayres acceptée à l'expertise est d'une moyenne de cinq à six millions de kilogs par an; les conditionnements de Roubaix et Tourcoing accusent chaque année environ 50 millions de kilogs de laines peignées : ce grand manqueur n'en absorbe donc qu'un bon dixième; il n'est pas juste de le rendre responsable de toute la surproduction, car il faut bien admettre que les laines de Buenos-Ayres et Montevideo arriveraient sur nos places, quand même le terme n'existerait pas.

Et la spéculation ? dira-t-on.

Mais, l'importateur qui achète sa laine sur les marchés d'Australie et de la Plata pour 6 mois ou un an, n'est-il pas aussi spéculateur que le négociant ou fabricant qui achète au terme des filières pour les revendre ou les employer ?

Ce dernier a, au contraire, cet avantage d'éviter les aléas et de pouvoir réaliser plus vite son opération.

Je ne veux pas, Monsieur le Directeur, abuser de vos colonnes, car il y aurait encore bien des choses à dire sur cette intéressante question du terme.

En vous remerciant du bon accueil que vous voulez bien faire à cette lettre, je vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Un auditeur impartial de la réunion.

Tourcoing, le 28 décembre 1894.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Vous nous feriez plaisir en insérant dans votre prochain numéro la réponse à l'article de M. Ed. Delahousse, paru dans votre journal de ce matin.

M. Ed. Delahousse a cru devoir faire publier sa protestation au sujet du marché à terme avant de nous l'avoir préalablement soumise, comme il nous l'avait publiquement promis; il nous suffirait, vis-à-vis de la situation actuelle, de quelques lignes pour anéantir toute cette série d'arguments erronés, mais les partisans du terme (qui n'en ont été que les privilégiés) pourraient croire que notre façon de procéder serait la conséquence du manque d'arguments à opposer aux siens.

Au contraire nous allons y répondre point par point :

1° L'auteur de la lettre se condamne lui-même en avouant qu'en 1890 le cours du terme est monté à 7 fr. alors que le disponible était resté à des prix bien inférieurs; preuve irréfutable que le terme était le reflet de la spéculation et du jeu et non celui de l'industrie et du commerce, car la fabrique a précisément à cette époque abandonné le Buenos-Ayres pour se rejeter sur des genres non admis au terme.

Si à cette époque cette spéculation et ce jeu n'ont pas été attaqués, c'est que les effets désastreux ne s'étaient pas encore fait sentir. Cette hausse anormale est incontestablement l'origine de ce jeu offrené qui depuis lors n'a fait que croître et ruiner le pays. A partir de ce moment il a été impossible au producteur d'établir du peigné au prix du terme et ceux qui (comme dit M. Delahousse) avaient du stock n'ont jamais trouvé possibilité de l'écouler si ce n'est qu'avec une perte sensible, toujours à cause de la cote du terme.

2° En ce qui concerne l'Angleterre, M. Delahousse oublie ou ignore que ce pays (d'une valeur si incontestable) a refusé le marché à terme pour les laines sur place de Bradford, le Roubaix de l'Angleterre. L'industrie allemande, après avoir fait l'expérience du terme, a de son côté protesté énergiquement par la voix de son président Franz Diébel, et la très grande majorité des industriels s'est engagée à ne pas accepter de peigné mis en filière.

Ces deux pays devaient certainement avoir leurs raisons pour agir ainsi. Du reste, à l'appui de cela nous n'avons qu'à citer le dicton en vogue dans toute l'Angleterre : « *L'on fait sa fortune à Bradford la ville du travail par excellence, pour aller la perdre à Liverpool, la ville de la spéculation.* M. Delahousse a donc été très malheureux en parlant du coton qui est une matière brute, livrée en lillière telle qu'elle est récoltée, classée et employée et non comparable avec le peigné qui est une matière entièrement transformée.

3° Quant aux opérations fictives, personne ne les contestera puisqu'il est prouvé que sur toutes les opérations inscrites à la Caisse de Liquidation, soit 50.655.000 kilos pour les 11 premiers mois de l'année, il n'a été expertisé qu'environ 10 0/0, soit 5 millions de kilos en chiffres ronds.

Que sont donc les opérations fictives ? Des ventes à découvert qui ont faussé la situation et fait croire à un stock considérable, cause de l'empêchement du relèvement des prix.

Les cours ne se relèvent pas, quoique les stocks diminuent et que les peignages produisent peu, parce que le jeu est un agent tellement dangereux qu'il a entraîné des petits négociants, courtiers, employés et même des personnes étrangères à la laine qui se sont vus et se voient contraints de liquider leurs achats, liquidations forcées qui, naturellement, jettent le désordre dans toutes les opérations lainières.

4° et 5°. L'Australie et l'Amérique n'ignorent pas ce qui se passe chez nous et cherchent à en tirer profit. Mais tous les éleveurs ont ils le moyen de conserver indéfiniment leurs laines ?

6° et conclusion. Si, comme le dit l'auteur de la lettre, le terme a fait le bonheur et la prospérité du pays, il est sans extraordinaire que tout le commerce lainier de France (excepté les quelques joueurs privilégiés) proteste énergiquement contre cette institution qui a fait perdre cette année au pays des sommes considérables et ébranlé le crédit des places de Roubaix et Tourcoing.

Vous en avez comme preuve les sinistres nombreux que nous avons éprouvés depuis quelque temps. Dans presque tous nous remarquons que les pertes subies au terme ont poussé les trésoriers à refuser de la laine à crédit, la warranter pour faire leurs marges et faire subir ainsi aux créanciers bonnêtes les pertes énormes de leur jeu.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, l'assurance de notre parfaite considération.

La Commission.

Roubaix, 29 décembre 1894.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix.*

Vous avez publié hier un article sur la réunion tenue à l'Hôtel du Cygne le 27 courant, et concernant le marché à terme.

Sa lecture m'engage à vous prier d'insérer les lignes suivantes dans votre prochain numéro.

La commission nommée soi-disant par le commerce de Roubaix-Tourcoing a provoqué jeudi dernier une réunion où elle a rendu compte du mandat qu'elle s'était arrogé en octobre.

A cette réunion assistaient environ 250 personnes, qui étaient pour la plupart des employés de maisons, des négociants en blousses et déchets, des courtiers libres et quelques personnes étrangères au commerce de laines, attirées par la curiosité.

Après la lecture du rapport de la commission, le président a mis aux voix les deux motions suivantes :

1° L'assemblée est-elle d'avis que la commission continue sa campagne contre le marché à terme, en accentuant même ses démarches dans ce sens ?

Le vote à mains levées a permis au Président de compter 35 voix.

2° L'assemblée considère-t-elle que la commission a terminé son mandat ?

Le vote à mains levées a encore permis au président de compter 11 voix.

Donc abstention presque complète de tous les assistants; cette abstention, constatée par le président lui-même, n'a pas empêché la commission de se cramponner à son mandat.

Il est cependant pu remarquer que les votants étaient en grande partie des négociants en blousses et déchets, auxquels le terme devrait peu importer, et des placiers de maisons que leurs patrons désavouraient certainement, s'ils connaissaient l'abus qu'ils ont fait de leur nom.

A citer par exemple, trois employés d'une seule maison dont le patron fait partie du Conseil d'administration de la Caisse de liquidation.

Il était bon de mettre les choses au point, et de faire ressortir la qualité des votants, pour qu'on ne puisse pas se méprendre sur le sérieux des résolutions qui ont été prises, et qui sont données au public comme l'expression de l'opinion générale du monde des affaires de la ville de Roubaix-Tourcoing.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée. *Un négociant.*

Une requête à nos pompiers

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

Au commencement de cette semaine, un feu heureusement insignifiant se déclara à 3 h. 1/2 du matin, dans quelque coin de cette immense Roubaix souvent éprouvé du reste par ce fléau. Je fus réveillé immédiatement (j'ai le sommeil léger) par la sonnerie des cloches, destinées à mettre en branle pompiers et pompes. Quoique souffrant, je ne pus rester au lit et, de ma fenêtre, j'obtins d'un passant de savoir où était le feu et quelle en était l'importance. Je n'étais pas en état de me rendre au feu. Les curieux et les invalides sont du reste un empêchement plutôt qu'un secours pour nos braves pompiers dans l'accomplissement de leur tâche. Je n'avais donc qu'à me reconcher et à attendre le sommeil. Ah mais, en voici bien une autre ! Une heure après je suis réveillé à nouveau.

J'entends sous mes fenêtres comme un régiment qui passe: la rue est embrasée de mille feux. Est-ce une retraite aux flambeaux ou un retour d'exercice? Mais il fait nuit et nous sommes à 4 heures 1/2 du matin. L'esprit tout engourdi, je suis cependant par me rappeler que les pompiers m'ont réveillé une heure auparavant. Est-ce possible que ce soit seulement les pompiers qui font tout ce tapage? Je cours à la fenêtre. C'est bien cela. Ils reviennent du feu comme un régiment reviendrait de la revue, tambours battants, clairons sonnants, torches allumées. Seulement, ils oublient qu'ils éveillent tout toute une ville; et les enfants que les mères ont eu tant de peine à endormir, et les malades qui, comme *votre serviteur, ont tant besoin de repos.*

Morale : Nos braves pompiers ne pourraient ils pas être moins bruyants, une fois l'incendie éteint ?

Recevez, etc. *Un malade.*

Roubaix, 29 décembre.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

A la nouvelle d'une réunion plénière des leaders du parti socialiste, j'avais écrit à M. Henri Carrette pour le prier de me servir d'intermédiaire près de M. Jules Guesde. Je désirais, dans cette réunion, exposer aux ouvriers les moyens pratiques de sauvegarder leurs intérêts, moyens que je puise dans une expérience de 65 ans passés dans l'industrie textile.

M. Carrette ne m'ayant pas fait l'honneur de me répondre, je renonce définitivement à m'immiscer dans la lutte sociale.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, avec mes remerciements l'assurance de mes meilleurs sentiments.

PH. FAVRE, *ancien cantif.*

A PROPOS D'UN PROCÉDÉ D'APPÊT

Roubaix, 29 décembre 1894.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

Seriez-vous assez bon d'insérer dans vos deux éditions les deux lettres ci-dessous ; l'une émanant de M. Liénart-Walnier, teinturier à Tourcoing, et reproduite par le journal du *Commerce des Tissus et Nouveautés* dans son édition du mardi 25 décembre et la rectification que nous envoyons au même journal, en priant M. le Directeur de l'insérer dans un de ses plus prochains numéros.

Lettre de M. Liénart-Walnier

Tourcoing, le 15 décembre 1894.

Monsieur le Directeur
des *Tissus et Nouveautés*, Paris.

Je lis dans le n° 4 de votre journal paru le 11 décembre 1894, un article intitulé : « Une révolution. Les apprêts intachables. » Cet article contient des erreurs qui pourraient me porter préjudice ; c'est pourquoi je vous prie d'insérer la présente lettre dans votre plus prochain numéro. La maison qui, la première, et sans le concours d'aucune maison de Roubaix, a produit les apprêts intachables à l'eau, tout en conservant l'apparence et le toucher voulus par le fabricant, est la maison Liénart-Walnier, de Tourcoing.

Le procédé n'était pas connu et ne l'est pas encore du public, puisque les brevets ne sont pas publiés.

Enfin le procédé n'est pas actuellement essayé sur les couleurs noir et marine, comme vous l'écrivez.

Ce procédé breveté s'applique aux tissus de toutes couleurs, qui peuvent être rendus non seulement intachables à l'eau, mais aussi imperméables.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LIÉNART-WALNIER,
Teinturiers-apprêteurs, à Tourcoing (Nord).

Lettre de MM. Lecomte, Déprès et Cie

Roubaix, le 29 décembre 1894.

Monsieur le Directeur
du *Journal du Commerce des tissus et nouveautés*,
Paris.

Nous lisons dans le numéro de votre journal portant la date du mardi 25 décembre 1894 une lettre de M. Liénart-Walnier, dans le contexte de laquelle nous avons relevé plusieurs inexactitudes que nous croyons être involontaires.

En effet, M. Liénart-Walnier n'est pas le seul qui ait inventé un procédé pour produire les apprêts intachables à l'eau tout en conservant l'apparence et le toucher voulus par le fabricant.

Il y a treize ans que nous avons découvert un procédé qui nous permet d'offrir les mêmes avantages à l'industrie.

Ce procédé est employé par nous depuis le 2 mars 1881, et il est applicable non seulement au satin de Chine, qui constitue pour le moment notre spécialité, mais à tous les tissus indistinctement et, pour toutes nuances.

Nous vous serions bien obligés de vouloir bien tenir compte de la rectification que nous croyons utile de faire à la lettre de M. Liénart-Walnier et d'insérer la présente dans un de vos plus prochains numéros.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

88754—30210 LECOMTE, DÉPRÈS ET Cie

PETITE CORRESPONDANCE

Sténographie. — *Les deux communications envoyées au Journal de Roubaix* n'étant pas signées, nous ne pouvons les insérer.

A un de nos abonnés qui nous écrit à propos du terme. — Nous sommes tout disposé à insérer votre lettre à condition toutefois que vous nous donniez votre nom qui ne sera d'ailleurs pas publié. Vous pouvez compter sur notre entière discrétion.

NOUVELLES MILITAIRES

Promotions. — M. de Lagrené, lieutenant-colonel, chef d'état-major de la 1re division d'infanterie, à Lille, est promu colonel.

INFANTERIE. — Sont promus ou nommés dans l'infanterie de l'armée territoriale et ont reçu les affectations ci-après désignées :

Au grade de chef de bataillon : 5e régiment territorial d'infanterie (à la suite, service des chemins de fer et des étapes). — M. Brouant, chef de bataillon d'infanterie en retraite.

Au grade de sous-lieutenant : 8e régiment territorial d'infanterie. — M. Francke, adjudant dans l'infanterie de l'armée territoriale.

ECOLE MILITAIRE DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE. — Parmi les noms des sous-officiers admis à subir les épreuves orales du concours d'admission de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie, en 1895, nous relevons :

15e régiment d'artillerie. — M. Bonnet, maréchal des logis.

27e régiment d'artillerie. — MM. Annibert, Cavillon, Gontier, maréchaux des logis, et Vallery, adjudant.

1er bataillon de forteresse. — MM. Laporte, Vallée, maréchaux des logis.

Légion d'honneur. — Aux promotions déjà données ajoutons encore celle, au grade de chevalier, de M. Mège, capitaine au 7e régiment territorial d'infanterie.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du samedi 29 décembre.* — Léon Vandenbulcke, rue Franklin 43. — Georges Vuylsteker, rue Delattre, cour Sainte-Catherine 3. — Albert Debaene, rue de l'Epeule 34. — Céleste Bernaert, rue Franklin, cour Cornil 2. — Emile Roussel, rue de Bouvines, cour Foutier 27. — Clotilde Blayes, rue Pierre-de-Roubaix 158. — Blanche Honvault, rue de la Balance 37. — Marie Verfaillie, rue Gauvenet 45. — Joseph Boulanger, rue de la Campagne 143. — Julia Dekens, chemin de la Wattelerie 88. — *Mariage.* — Joseph François, 24 ans, cordonnier, rue du Grand-Chemin 11 et Pauline Mongiers, 22 ans, dévideuse, rue de la Paix 7. — Ernest Dégorgue, 27 ans, rattacheur, rue Daubenton, 16, cour Desmet et Marie Dupon, 23 ans, soigneuse, rue de la Vigne cour Bayart. — Camille Delcof, 28 ans, menuisier, rue du Fontenoy 156 et Hortense Devolder, 27 ans, tilleuse, rue du Fontenoy. — Jules Desmarchelier, 30 ans, gazier, rue des Fossés 5 et Marceline Deschand, 26 ans, couturière, rue de Leuze 8. — Pierre Vanhelle, 25 ans, cordonnier, rue Vallon 56 et Ludivine Hermans, 21 ans, soigneuse, rue de Flandre. — Désiré Pois sonnié, 25 ans, employé de commerce, rue d'Antoing 2 et Zélie Desrenet, 20 ans, doublieuse, chemin de la Marlefeche 5. — Pierre Van Harde, 26 ans, ratcheur, rue des Longues-Haies et Palmyre Colasse, 26 ans, journalière, rue Pierre-de-Roubaix. — Emile Wattel, 23 ans, peintre, rue de la Barbe d'Or 26 et Mélanie Fissor, 22 ans, dévideuse, rue de la Barbe d'Or. — Jean Baptiste Oosterlynck, 30 ans, rue Decrème et Marie Toebaert 26 ans, rue Saint-Jean 18. — Pierre Couderc, 25 ans, peigneur, à Tourcoing et Marie Wyseur, 20 ans, couturière, rue Denain, cour Sainte-Sophie 8. — *Déclarations de décès.* — Joseph Van Denverbeke, 56 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Prez, 33 ans, boulevard de Belfort 40. — Mélanie Laporte, 65 ans, rue Jacquart 12, cour Masurel. — André Muhieu, 84 ans, rue de Tunis, cour Delea 3.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du samedi 29 décembre.* — Julien Papin, rue des Cinq-Voies. — Gustave Vanraes, rue Saint-Blaise. — Henri Vorreux, rue de la Croix-Rouge. — Adrienne Mestdagh, rue de Mouveaux. — Sidonie Dermaux, rue du Tissage.

Publications de mariages. — Gustave Moermans, 26 ans, architecte et Adolphine Mestdagh, 22 ans, sans profession. — Louis Saffre, 20 ans, garrotteur et Germaine Vandenberghe, 22 ans, sans profession. — Xavier Dumont, 24 ans, terrassier et Marguerite Dutlat, 17 ans, soigneuse. — Louis Pol, 26 ans, négociant et Leonie Bacquaert, 19 ans, sans profession. — Paul Delonnoy, 29 ans, horticulteur et Marie Deledicque, 22 ans, sans profession. — Ernest Jouset, 27 ans, employé de commerce et Louise Legrand, 22 ans, sans profession. — Joseph Vandoorne, 32 ans, apprêteur et Flore Brunin, 28 ans, soigneuse. — Camille Vanderschaeve, 26 ans, tailleur et Marie Vancoillie, 29 ans servante. — Gustave Kiersbulck, 19 ans, teinturier et Marie Demeyere, 20 ans, fileuse. — Léon Kinnen, 22 ans, clerc d'agréé et Julienne Delhaye, 22 ans, sans profession. — Florent Legendre, 30 ans, négociant et Berthe Guitet, 33 ans, sans profession. — Victor Duchemin, 23 ans, mouleur en fer et Marie Desurmont 19 ans, soigneuse. — J. Willems, jardinier et Emma Hoegert, servante. — Eugène Dupret, 26 ans, docteur en droit et Germaine Lecomte, 20 ans, sans profession.

Mariages. — Dominique Vaucamp, 26 ans, sans profession et Marguerite Lehoux, 30 ans, sans profession. — Pierre Vanasche, 21 ans, dégorgeur et Silvie Duthoit, 21 ans, dévideuse. — Augustin Catteau, 59 ans, mécanicien et Célina Leclercq, 54 ans, ménagère. — Victor Delmotte, 19 ans, trieur et Clara Domortier, 18 ans soigneuse. — Henri Planckaert, 28 ans, brûlanger et Valentine Loison, 21 ans, journalière. — *Déclarations de décès.* — Jules Castel, 13 jours, rue du Tilleul. — Henri Lepoutre, 59 ans, tisserand, Hôpital-Civil.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 20 au 27 décembre.* — Ma le Codron, Beaulieu. — Lucien Codron, rue de Tourcoing. — Fernande Dupuisnoy, rue de Leers. — Marcel Parmentier, rue de Tourcoing. — Anatole Lallemand, rue d'Andenrede. — Marie Behaghe, Sartiaux. — Paul Dubourg, Place. — Flore Sleckelbout, Sapin-Vert. — Nocle Ghyselinck, rue Sainte-Marguerite. — Marie Desplanque, Touquet. — Jules Renard, rue de Roubaix. — Maria Ida De Smet, Vieille-Place. — Aline Thiefry, rue du Congo. — *Publications de mariages.* — Jacques Dons, 26 ans, graisseur et Elise Lallemand, 21 ans journalière. — Florentin Duhamel, 25 ans, teinturier et Flore Merinck, 20 ans, tisserande. — Arthur Frappe, 23 ans, apprêteur et Emma Samaille, 23 ans, peigneuse. — Jean Duponchel, 28 ans, boucher et Marie Mossion, 25 ans, soigneuse. — Pierre Renaud, 25 ans, boucher et Zoé Lévy, 21 ans, sans profession. — *Léopold Vandecauchelaere, 22 ans, boucher et Ursule Spriet* 25 ans, sans profession. — Adolphe Dhoine, 28 ans, apprêteur et Philomène Vandenabeele, 23 ans, bambrecheuse. — Carlos Courchette, 25 ans, apprêteur et Angèle Caby, 23 ans, couturière. — *Mariages.* — Camille Soudan, 24 ans, plafonneur et Honorine Deleruse, 20 ans, cabaretière. — Henri Deleruse, 39 ans, cultivateur et Elise Leruste, 28 ans, sans profession. — Jules Destombes, 25 ans, cabaretier et Marie Delcourtoire, 25 ans, couturière. — *Déclarations de décès.* — Philomène Debackère, 6 semaines. Laboureur. — Henri Cattelain, 47 ans 6 mois, tisserand, Saint-Liévin. — Elise Fontaine, 9 jours, Sainte-Marguerite. — Adolphine Vancauwenberge, 4 ans, Grétinier. — Julien Carlier, 18 mois 1/2, Laboureur. — Jules Butteau, 54 ans 9 mois, journalier, Petit-Tourcoing.

MARQ-EN-BAROEUL. — *Déclarations de naissances du 13 au 27 décembre.* — Odile Fauveau, rue du Risban. — Adrienne Amey, rue Serive. — Fernande Carlhours, rue Saint-Roch. — Emile Cabusa, rue Serive. — Jeanne Coustenoble, contour de l'Eglise. — Georgina Sorr, au Quesne. — Marie Helremans, — Julie Cattelein, à l'Ent